AMERICA'S DESTINY.

To Be the Controlling Force in the Affairs of the World.

English Tongue to Be Dominant—Ultimate Capital of World New York or Chicago—Prophecy of Dr. Barrows.

Rev. Dr. John Henry Barrows, in the course of his baccalaureate sermon at Amherst college at Amherst, Mass., said: "America stands in the highway of the nations, between the east and the west. It was partly in order to secure the trade of China and the orient that transcontinental railways have linked the Pacific to the Atlantic coast. There are more people in America who can read Shakespeare and Milton than in all other lands together, and before two centuries have passed the English tongue will be the vehicle of commerce, literature and civilization for the majority of the human race. The ultimate capital or chief city of the English empire of the future will not be on the banks of the Thames, but either at the mouth of the Hudson or on the southwestern shores of Lake Michigan. America is the chief part, and England and Russia recognize it, of what is likely to be the controlling race of the future. The vastness of the Asiatic world which lies to the west of us we do not yet appreciate, but I am convinced that the connection of the greatest of republics with the most populous of empires is to be a factor of immense moment.

"One does not feel that America grows less important as, after 80 days of voyaging in midocean or skirting the shores of great continents, he comes to realize the earth's bigness and the multitude of interests which lie outside of our national domain. And my observations of recent years have convinced me that American Christianity is more nearly in accord with what is rational, humane, scientific and morally helpful than are some of the chief forms which have had wide rule elsewhere.

"It rests upon us, brethren and friends, to assist in showing American people what larger responsibility God is forcing upon us in preparing the American mind for that ampler sphere of national influence upon which we are already entering. America is no longer a babe in the woods, but the foremost of western nationalities, and the sight to-day of our people, for the first time thoroughly united, contemplating expectantly the greater destinies to which God is calling us, is a hopeful and inspiring spectacle."

ENTERTAINS BIBLE CLASS.

Miss Helen Gould Brings a Rare Bit of Sunshine Into Lives of Working Girls of New York City.

The Bible class of the Young Woman's Christian association of Brooklyn, which is composed entirely of self-supporting young women, who are employed during the week in the large dry goods stores of New York city and Brooklyn, were entertained by Miss Helen Gould in Lyndhurst the other afternoon.

The entertainment was in the nature of a garden fete, and 100 young women occupied seats in two parlor cars, which were attached to the train leaving the Grand Central station at five minutes past two o'clock. The run to Tarrytown station was made in 35 minutes, and carriages were in waiting to carry Miss Gould's guests over the two miles of hilly country to the gates of Lyndhurst.

Miss Gould awaited her guests on the front porch of her magnificent residence and gave them cordial greeting. The party was conducted through the Lyndhurst conservatories, where the magnificent display of plants and flowers was admired. The art galleries were next inspected and then a visit to the kennels was in order. The nine enormous St. Bernards, which are Miss Gould's particular pets, were shown and fondled by the young women and the smaller dogs were duly criticised.

Luncheon was served on the lawn.

FAVORS FAST BATTLESHIPS.

Senator's Opinion That It Is a Mistake to Have Any Whose Speed Is Less Than Twenty-Two Knots.

"This government should have battleships whose speed is not less than 22 knots an hour," said Senator Bacon, of Georgia. "The navy department is about to let contracts for three new battleships at a speed of only 16 knots. This is a mistake, and while I do not think a heavy battleship can be made to equal the speed of the ocean greyhounds, their speed should not be slower than the ships of the same displacement of the first-class European nations. I have no complaint to make of our navy except as to speed, for their execution could not be improved upon, but fast ships have successfully run the Cuban blockade, which would not have happened if our ships were faster. I hope the navy department officials will not allow any more ships of any description to be built at a less speed than 22 knots."

Geology of the Transvaal.

It is said that President Krueger and his executive have decided to have the entire country of the South African republic surveyed geologically. The work is to be carried out under the supervision of a citizen of the republic, Dr. G. A. Molengraaf, who has been in England lately arranging for the publication of the results of the survey by means of annual reports and occasional separate papers, to be accompanied by maps. A geological survey of this rich mineral country will be of inestimable value.

CATCHES SIXTY REPTILES.

Successful Two Weeks' Hunt in New York State by Rattlesnake Pete.

Peter Gruber, better known as "Rattlesnake Pete," has returned from a two weeks' hunt for rattlers in the southern part of New York state and the northern part of Pennsylvania. He brought with him over 60 snakes, including rattlers, copperheads, spotted adders and racers, and also several quarts of snake oil.

"Pete" started out with a friend named E. E. Sutton, a few miles this side of Olean and followed the rocky hills down to Oil City, the center of the petroleum district, which is thickly infested with all kinds of snakes. Although he handled nearly 100 live snakes, he was not bitten once, although he was attacked occasionally. One snake that he grabbed by the tail struck at his body, but the fangs did not penetrate his clothing.

At Porcupine run, near the Indian reservation at Salamanca, "Pete" blew up a den containing about 25 rattlers. The reptiles stayed so close to the rocks that it was impossible to capture them. "Pete" then decided to blow them up. A little dynamite did the business. After the explosion the air was filled with rocks and flying snakes. All of the snakes were killed, and although "Pete" usually likes to capture the reptiles alive, still he was satisfied to get several quarts of snake oil from them.

"Pete" uses the oil for a large number of ailments, believing that it is a very efficacious remedy. He uses it particularly for deafness, short cords, rheumatism, membraneous croup, etc. He has furnished the oil to physicians all over the United States.

BRIDAL TRIP ON A TANDEM.

Michigan Couple to Spend Honeymoon in Wheeling to Niagara and Back.

Ed Hines, Michigan consul of the L. A. W., immediately after his marriage at Northville to Miss Carrie Steers started with his bride on a tandem for Niagara Falls, expecting to be gone about two weeks. A year or two ago Mr. Hines was associated with the father of Miss Steers in the publication of a newspaper at Northville. While there he made Miss Carrie's acquaintance. The young people, in addition to other similarity of taste, were both devoted to bicyling, and have ridden many hundred miles on tandems. When Hines removed to Detroit he kept up the acquaintance, and several times a week visited Northville, riding out on his wheel. Without giving any hint to his friends he stole out there a few days ago and the pair were married by Rev. J. H. Herberer in the Northville Presbyterian church. Immediately after the ceremony the bride and groom attired themselves in wheeling costume and started on their wedding trip. Since his connection with the L. A. W. Hines has become well acquainted with wheelmen all over Michigan. He is vice president of the National League of American Wheelmen. Miss Hines is talented and popular at her former home.

CARRYING BREAD TO TROOPS.

Eight Huge Wagons Pass Through Washington Daily Loaded with Food for Camp Alger.

Soon after midnight every morning eight huge wagons, each drawn by four horses, are observed passing the white house at Washington, going towards Camp Alger. They are laden with bread for the soldiers at the camp, which is supplied by a private corporation, as the government has no facilities for baking. There are more than 30,000 troops now at Camp Alger, and as each soldier consumes one loaf of bread every day, it is a stupendous undertaking for one concern to accept such a large contract in addition to its regular business. These wagons are identical with the regular army vehicles, including the canvas cover, and the loaves fill them from the floor to the roof. Enough of the staff of life is transported in this way to save a good-sized city from hunger for the period of one day, and if these wagon trains could be driven into Cuba the suffering reconcentrados would undoubtedly think their day of salvation had arrived.

NO OUTING THIS SUMMER.

Wives of the Officers of the Army and Navy Will Find Plenty to Do Right in Washington.

Wives of the officers of the army and navy who are in active service will remain in Washington all summer. They will be able to get more satisfactory news from the seat of war in Washington than in some of the smaller resorts hereabouts. They will put in most of their summer working for the families of the regular soldiers who are left in comparatively destitute circumstances by their wives being deprived of the washing and work for the officers' families. Mrs. Sumner, wife of Col. Sumner, of Fort Myer, has interested herself in these people, and the wives of the officers meet every Thursday morning in the hall of the Washington club to sew for them. Mrs. Sternberg is actively engaged in this work and will not leave the city except for a short time during the summer months on account of it.

Asteroids.

The number of asteroids known to astronomers is 423. Some of them have not been observed since their discovery, and are practically lost.

Ferocious Indian Crocodile.

The Indian crocodile is a ferocious and dangerous animal, and causes great destruction to human life, especially in lower Bengal.

BANKRUPTCY LAW.

Senator Hoar Reviews the Measure Just Enacted by Congress.

Cuts Down Fees of Clerks, Referees and Trustees — Will Enable Many Bankrupts to Get on Their Feet.

Senator Hoar, chairman of the senate committee on judiciary, who has been urging the enactment of a bankruptcy law for the past 15 years, has given out a statement apropos of the senate's acceptance of the conference report. Among other things he said:

"The present bill is a compromise. It will undoubtedly be found that in getting it through we have been obliged to leave in it some crudities and imperfections which must be remedied by subsequent legislation. It is quite likely that the fees of clerks, referees and trustees will be found to be too low. One of the great objections was that under the old law the estates were eaten up by costs and that the creditors got little or nothing. So we have pared to the quick in that particular. Instead of the long list of crimes there are only two for which a bankrupt is to be punished—one, that of wilfully making a false answer in the bankruptcy proceedings; the other, the embezzlement of the property of the estate. The terms of discharge, too, are exceedingly liberal; and it is provided that farmers and wage-earners will not be the subjects of involuntary bankrupcty, which extends in general to merchants, manufacturers, bankers, printers and publishers, etc. There are some possible cases of fraud which the law will not prevent. But the objection to a stricter one was so great that it was not thought best to risk the success of this bill which, as it was, has been saved as by fire by standing out for a perfect rule to be applied to cases which would not occur once in a thousand times.

"The bill seems to me a great deal better than that known as the Torrey bill in two particulars—one, that the bill will enable from 150,000 to 200,000 bankrupts to get on their feet again. It will enable manufacturers and merchants to get a fair division of their debtors' property and will prevent a great deal of fraud, embezzlement and wasteful dealing with property."

CREATES A SENSATION.

Dr. Mary Walker Ejected from the Senate Chamber for Applauding and Makes Indignant Protest.

Quite a sensation was created in the senate chamber at Washington the other afternoon by Dr. Mary Walker. Senator Roach was delivering an anti-annexation Hawaiian speech, which appealed so strongly to Dr. Mary that she stood up in the ladies' gallery, waved her handkerchief, and applauded the sentiments uttered by the North Dakotan. Her action was a gross violation of the rules of the senate, and a detective ejected Dr. Walker from the gallery, escorted her out of the building, and threatened her with arrest if she was again seen in the senate wing of the capitol.

Dr. Walker did not take kindly to the treatment to which she had been subjected, and denounced the detective in severe terms—calling him a villain and a scoundrel, and threatening to have him discharged.

Immediately after the female doctor who affects men's attire had been ejected from the senate wing of the capitol she appeared on the house side, in an ugly mood, and sat down and wrote a letter of complaint to the vice president. Notwithstanding her sharp communication she will have to content herself in the future with having access to the south side of the building.

DELICATE SURGICAL FEAT.

Craniectomy Is Performed for the First Time in Bellevue Hospital, New York City.

The rare and delicate operation of craniectomy was performed for the first time at Bellevue hospital, New York, the other day. It consists of taking away parts of the skull crushed by an injury, sponging out the injured region and then sewing up the ligaments within the skull which hold the brain in place.

The subject was Minnie Sheehan, four years old, who fell out of a third-story window. She was picked up alive, but unconscious. It was found that the skull had been crushed in near the left temple and that several splinters were pressing on the brain, lacerating the outside ligament. The scalp was laid bare to the skull and the broken pieces of the skull were raised and removed. The brain could plainly be seen pulsating below.

Very carefully Dr. Birgo washed the exposed part of the brain with cotton soaked in an antiseptic preparation, using the greatest care not to press on the substance of the brain. The operator then drew together the ligaments over the injured spot and sewed them together. The doctor believes the child will recover.

Life Belt of Rubber.

A new life belt is made of sheet rubber, which passes round the neck, across the chest and round the waist, and can be inflated in one minute by the mouth. Its weight is about one pound, and it is alike flexible, light and easily placed in position.

Hour of Marriage in Spain.

Marriage in Spain takes place by day or at night, according to the fortune of the young people or their station in life. If well-to-do, the ceremony comes off in the early part of the morning.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVile de District pour la Paroisse d'Orléans —W W Hodgins vs ses créanciers — No 56 962—Cour Civile de District, Division A— ORDRE DE COUR.

Que la cession des biens du pétitionnaire, William W. Hodgins, insolvable dans cette affaire, soit et est acceptée, par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Cahill, notaire public, en son bureau, Nos 217 et 219 rue Carondelet, en cette ville, commençant lundi, le 1er jour d'août 1898, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et délibérer sur les affaires dudit pétionnaire élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que J. J. Powell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 28 juin 1898.

(Signé) T. C. W. ELLIS, juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Député Greffier.

15 juil—14 17 20 23 26 29

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Constant Tournon vs ses Créanciers—No 56 989—Cour Civile de District, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Constant Tournon, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant René J. Le Gardeur, notaire public en son bureau, No 614 rue Gravier, en cette ville commençant LUNDI le 25me jour de juillet 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourrai nt leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Louis Prister soit nommé syndic provisoire des créanciers de Constant Tournon, insolvable dans cette affaire, et que des pouvoirs lui soient délivrés après avoir prêté serment et fourni une caution pour la somme de deux mille trois cent cinquante huit dollars conformément à la loi

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1898

Signé N. H RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2 juil—2 13 25

John S. Tomy versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 49.581 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Morgan, syndic des créanciers de John S. Tomy ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le syndic.

7 juil—7 11 16

Mme Susan M McEvoy, veuve de John J McEvoy individuellement et comme tutrice naturelle, etc., vs Joseph H McEvoy et Thomas J McEvoy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 54,222—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Benjamin W. Kernan, un des liquidateurs de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,

14 juil—14 18 23 Greffier.

Godfred Singer vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53 532—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles Kneisel, Jr. syndic provisoire et définitif de la succession de Godfred Singer, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,

8 juil—8 12 17 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 57 002—Division B F. J. Odendahl & Son et F. J. Odendahl et Alexander Mi Odendahl, individuellement, vs eurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la raison sociale de F. J. Odendahl & Son et la cession des biens de F. J. Odendahl et Alexander M Odendahl individuellement soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue pardevant James C. Houriques notaire public en cette ville, le 10me jour d'août 1898 à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des biens des insolvables, de voter sur leur décharge de dettes, élire un syndic et considérer toutes autres questions qui peuvent être portées devant la dite réunion que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété des dits insolvables soient suspendues, et que J. C. Gilmore de cette ville soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 5 juillet 1898.

(Signé) FRED. D. KING, juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN Député-Greffier

benjamin Ory, avocat

10 juin—10 26—août 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 56 931 Cour Civile de District, Division E.—Samuel Knecht vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire, Samuel Knecht soit et est par le présent accepte par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jeff. C. Wenck, notaire public en son bureau dans le Cora Building, No 818 rue Commune en cette ville, commençant le JEUDI 28e jour de juillet 1898 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que W. T. Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 24 juin 1898.

Signé: GEO. R. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

8 juil—8 13 28

AVIS DE SUCCESSION

Succession de Mme E. Climo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,376—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par P. F Herwig, exécuteur Thos Mallyn, tuteur datif des mineurs Berry et Arthur Climo, tuteur naturel de son enfant mineur, William Climo, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN

8 juil—8 12 17 Greffier.

Succession de Cyrille Demornay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 54,244 Division A—Avis par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul Bienvenue, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.

PAUL O. GUERIN.

Greffier.

10 juil—10 14 19

Succession de Mme Marie Hoffman Douglas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,028—Division E—Attendu que Henry S. Douglas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Marie Hoffman Douglas, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,

9 juil—9 13 18 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et attrayante dans le Sixième District.

Les bâtisses portant le No municipal 4525 rue Prytanée, entre les rues Jena et Cadiz.

Mme Elmina Bienvenu, veuve de Gustave Marigny, vs

Mme Matilda Fentress, femme de Girault Farrar, et Girault Farrar, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,765—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 28 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1) Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée Cadiz Jena et Pitt mesurant soixante pieds de face à la rue Prytanée sur deux cents pieds de profondeur entre lignes parallèles, courant de la rue Prytanée à la rue Pitt; ledit morceau de terre est à une distance de quatre-vingt-dix pieds de l'encognure des rues Prytanée et Cadiz et des rues Pitt et Cadiz et est composé des lots Nos 6, 7, 14 et 15 sur un plan de l'ilet No 58, par A. Toledano, en date du 17 juin 1858.

2) Une certaine portion ou morceau de terre située dans le même district et ilet que la susdite propriété, mesurant trente pieds de face à la rue Prytania trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de deux cents pieds, traversant de la rue Prytanée à la rue Pitt, ladite portion de terre est à une distance de cent cinquante pieds sur la ligne la plus près de la rue Cadiz.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Grima et Queyrouze, avocats du plaignant.

24 juin—24—juil 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Formant le coin des rues Marigny et Remparts, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Mandeville et St-Claude.

Mme Mary Gehlbach vs Succession de Pierre Canteron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 56,797. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville le JEUDI 21 juillet 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, toutes les droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts anciennement Amour Marigny Mandeville et St Claude (anciennement Bons Enfants) et le lot formant l'encoignure des rues Remparts (anciennement Amour) et Marigny et lequel se mesure en mesure française 30 pieds de face à la rue Marigny par soixante pieds de profondeur et de face sur la rue des Remparts (anciennement Amour).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Theo Peters avocat pour le plaignant.

18 juin—18 19 24—juil 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de valeur du Premier District.

Connue comme le No 431 rue Johnson entre les rues Commune et Gravier.

Thomas L. Bayne, tuteur, vs F. P. Stone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 56 845.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 28 juillet 1898 à midi, la propriété ci après décrite, à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, anciennement appelé la Seconde Municipalité, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme lot 7 sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 15 avril 1890 et déposé pour référence dans le bureau de Michael Gernon, notaire en cette ville, et conformément audit plan comme aussi sur un croquis annexé à l'acte passé pardevant Andrew Herman, notaire, le 17 janvier 1895; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces de face sur la rue Johnson par cent trente deux pieds trois pouces, cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Denegre, Blair & Denegre, avocats pour le plaignant.

24 juin—24 25—juillet 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée Connue comme No 1835 rue St-Philippe,

Entre les rues Roman et Derbigby.

A. Denis vs Mme Joseph Fortune et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,794—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Roman, Derbigny et Ursulines, désigné comme lot No 19, dans l'ilet 227, et mesurant trente deux pieds de face sur la rue St-Philippe, par soixante-dix-neuf pieds deux pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse Orléans.

Omer Villeré avocat du plaignant.

17 juin—17 18 24—1 8 15 21 juil

Vente du Contenu et du Stock d'un Etablissement de Quincaillerie, etc.,

Un Coffre-fort en fer, et un lot de comptes ouverts, etc.

Samuel Knecht vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 56,934 En vertu d'un ordre de vente daté le 6 juillet 1898, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 18 juillet 1898, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux Nos 3125 et 3127 rue des Magasins, près de la rue Neuvième, le contenu des dits lieux, consistant en un lot assorti de quincaillerie, fourniture de bureau, coffre-fort en fer, d'après inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

7 juil—7 11 15 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée, dans le Sixième District.

Connue comme le No 1216 avenue de la Louisiane, entre les rues Chestnut et Camp, et d'une portion de terre dans le fond du No 3319 rue Magasins.

Michael McQuade vs Louis C. Grevenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56 674.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 21 juillet à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet 274, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Chestnut Delachaise et Camp, mesurant cinquante-deux pieds deux pouces et quatre lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lequel lot est composé des subdivisions suivantes, démontrées sur un plan annexé à un acte passé pardevant Charles G. Andry ancien notaire, le 24 novembre 1899 d'un lot mesurant quarante-un pieds huit pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur mesure américaine, lequel est composé du lot entier No 5 et d'une portion du lot No 4 sur un plan du Faubourg Plaisance, par C. A. Hedin ingénieur, et déposé dans le bureau de Théo. Guyol, ancien notaire, et est désigné par la lettre C, en encre rouge, sur un plan fait par Louis N. Pilié, voyer de ville, en date de juillet 1894, et annexé à un acte de vente par J. C. Bach à W. P. Nicholls, passé pardevant Samuel Flower, notaire, le 23 août 1894.

2° D'une portion de terre touchant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B sur le dit plan de L. H. Pilié, voyer de la ville étant composé d'une portion des lots 6 et 11 sur ledit plan du faubourg Plaisance et mesurant dix pieds six pouces et quatre lignes sur l'avenue Louisiana parcent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles et 3me d'une portion de terre étant directement dans le fond du dit lot C. ci-dessus décrit et mesurant dans le fond quarante et un pieds huit pouces par trente deux pieds de profondeur.

II—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, située dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet 217, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magasins, Camp et Toledano, désigné par la lettre S, étant dans le fond du lot No 5 dudit ilet et à une distance de cent seize pieds de la rue Magasins et mesurant trente deux pieds quatre pouces dans le fond du lot No 5 sur une profondeur entre lignes égales et parallèles vers la rue Camp de quarante-deux pieds huit pouces plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci dessus

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Frank Zengel avocat pour le plaignant.

18 juin—18 24—juil 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée dans le Septième District.

Formant le coin des rues Clinton et Macarty, dans l'ilet borné par lesdites rues et par les rues Hillary et de Armas.

Dr Wm Lawrence Stevenson vs Alfred D. Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56 774—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 juillet 1898 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Septième District de cette ville dans l'ilet désigné sur le vieux plan de Carrollton par le No 2 25, maintenant désigné sur le nouveau plan du 7me district par le No 40, lequel est compris entre les rues Hillary, Clinton, de Armas et Macarty. Les dits lots sont désignés par les Nos vingt-trois et vingt-quatre sur un plan fait par William Forstemann, ingénieur, en l'année 1883, un croquis d'iceux est annexé à une vente par Mme Fortier à H. C. McCutcheon le 21 juin 1869 pardevant Ernest Commagere, notaire et aussi annexé pardevant le même notaire le 18 avril 1870 étant un acte de vente par Mme Fortier à T. A. Martin, les dits lots mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Clinton par une profondeur de cent sept pieds six pouces entre lignes parallèles lot No 24 formant l'encoignure des rues Clinton et Macarty.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

W. R. M. Witney, avocat pour le plaignant.

17 juin—17 18 24—juil 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Quatrieme District.

Propriété connue comme double cottage Nos 838 et 840 rue Sixième entre les rues Laurel et Annonciation.

Veuve Sarah B. Rebenack individuellement et comme tutrice vs Edward Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56 811—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 28 juillet 1898 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 93 lequel est borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Annonciation. Ledit lot est désigné comme lot No 1 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Mme Eloisa Rand et Nicholas Jung à Leopold Levy, passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 16 juin 1888 et le dit lot mesure vingt-neuf pieds six pouces de face sur la rue Sixième par une profondeur et face sur la rue Laurel de cent dix pieds, et forme l'encoignure des rues Sixième et Laurel.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. E. Blackmar, avocat pour le plaignant.

24 juin—24 25—juil 1 8 15 22 28

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—Edward P Didier vs ses créanciers—No 54,651—Division C—Ordre de Cour—Que la susdite pétition dans cette affaire soit enregistrée et la cession de la propriété ici offerte soit acceptée. Que toutes procédures contre la personne et la propriété d'Edward P. Didier, le pétitionnaire, soient suspendues jusqu'à décision finale. Que E. S. Couvillion soit appointé syndic provisoire dans cette affaire, et qu'il qualifie en prenant serment en conformité avec la loi et en donnant un cautionnement de $8 500. Qu'une réunion des créanciers d'Edward P. Didier soit convoquée pour le 29me jour de juillet 1898, pardevant W. K. Horn, notaire public, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle Orléans, afin de considérer les matières et choses ici mentionnées, pour voter sur la décharge du dit Edward P. Didier, pour élire un syndic, et pour faire toutes affaires que la loi pourrait exiger. Que John J. Reilly, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1898.

Signé: F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, député